VIVRE AUX ADRETS

Bulletin d'information de la commune des Adrets édité par le Conseil Municipal.

Décembre 2015 - N° 5

SOMMAIRE

Editorial
Ça se passe chez nous
On sort
Les associations
De 0 à 107 ans
On bouge !
Attention Travaux
Urbanisme
Espaces naturels, agriculture et élevage
Développement durable
Le dossier du Vivre
Communication
Tourisme Station
Transport Scolaire
Municipalité
Bien vivre ensemble
Carnet
On a besoin de vous
Infos pratiques

Vivre Aux Adrets
Périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001)

Directeur de publication
Gérard Jourdan

Secrétaire de rédaction
Nadège Roussel

Rédacteurs
Les membres de la commission Communication avec l'aide d'habitants des Adrets

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contacter la mairie:
communedesadrets@gmail.com



Editorial

Chères Campanaises, Chers Campanais,

La traditionnelle soirée de la sainte Barbe a été pour la municipalité, l'occasion de mettre à l'honneur les Sapeurs Pompiers des Adrets par des remises de médailles et de diplômes. Nous avons salué leur dévouement et leur esprit de solidarité rappelant que, dans l'actuel contexte de crises multiples, face aux incertitudes de chacun, les pompiers incarnent des valeurs humanitaires qui prennent ici tout leur sens.

La station des 7 LAUX a procédé à la pré-ouverture d'une partie du domaine skiable dès la fin novembre, suite aux premières chutes de neige. Espérons que les perspectives encourageantes de début de saison se consolident et favorisent une bonne fréquentation des skieurs pour les vacances de Noël.
A noter sur le site de Prapoutel :
- l'étude de faisabilité d'un parking à proximité des services techniques,
- l'amélioration du rond point de la patte d'oie qui dessert les résidences, l'école de ski et le domaine nordique, de nature à sécuriser et fluidifier la circulation,
- l'avancement du projet de réhabilitation du village vacances des Ramayes.

Notre PLU a reçu un avis défavorable de la part des services de l'Etat et du département, les motifs de refus ainsi que leurs recommandations sont décrits ci-après dans un article dédié.

La Direction Générale des Finances Publiques, dans son souci de réduire la dépense de l'état, a décidé de supprimer la trésorerie de Goncelin pour la rattacher à celle du Touvet. Dès qu'ils en ont eu connaissance, les élus du secteur de Goncelin se sont largement mobilisés afin que la restructuration des services publics s'inscrive au mieux dans un projet de territoire.

La municipalité vous souhaite à tous un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Gérard JOURDAN

Vie de la bibliothèque



Lire en musique …

La bibliothèque vous propose désormais un large choix de musique. Plus de 380 CD sont arrivés, vous offrant tous styles musicaux : jazz, pop-rock, électro, classique, musique du monde, sélection enfants…). Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 CD par carte adulte, pour trois semaines, en plus de vos emprunts habituels.

Et toujours de nouvelles acquisitions de livres adultes, jeunes et enfants à découvrir.



Devenez juré du Prix du Livre CE 38 !

La bibliothèque des Adrets s'est inscrite pour participer cette année au jury du Prix CE 38.

Chaque année un comité de lecture composé de professionnels du livre et d'élus de Comité d'Entreprise sélectionne 10 ouvrages de langue française parus récemment dans de petites maisons d'édition.

La bibliothèque a donc fait l'acquisition d'un jeu de livres et propose aux adhérents de lire la sélection puis d'attribuer une note de 1 à 10 à chaque ouvrage.

Parallèlement au Prix, des lectures d'extraits des livres seront proposés par des lecteurs des bibliothèques des Adrets et de Laval.

Les votes doivent parvenir avant le 6 juin 2016.

Renseignements, inscriptions et toutes informations auprès de la bibliothèque.



La bibli fait son cinéma à La Marmite !
le dimanche 20 décembre
de 9h à 24h



A l'occasion de la manifestation nationale de l'agence du court métrage **« Le jour le plus court »**
et en partenariat avec le Service de Lecture Publique de l'Isère
la bibliothèque des Adrets vous a concocté la plus longue journée cinéma jamais programmée à La Marmite !
Entrée libre et gratuite à tout moment. Petite restauration possible sur place à toute heure.

Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges :
9h00 – 12h30 : tout public / 12h30 – 15h : à partir de 10 ans / 15h – 17h00 : jeune public à partir de 3 ans
17h – 19h : jeune public à partir de 6 ans / 19h – 21h30 : ados-adultes / 21h30 – 24h : adultes (+16 ans)

Participez sur place au Quizz - bibli et remportez le filet garni et de nombreux autres lots !



La bibliothèque vous invite au cinéma !
en partenariat avec le Service de Lecture Publique de l'Isère
Projection le dimanche 7 février à 18h30 à La Marmite
Un film américain des années 50 à découvrir … (séance adulte)

Après la présentation du cinéma asiatique le trimestre précédent, c'est à une découverte du cinéma nord américain que vous êtes conviés. Une séance à l'heure de l'apéro pour une rencontre conviviale.

Vous pourrez à l'issue de cette projection découvrir une nouvelle "malle" de DVD "cinéma américain des années 50", à votre disposition pour emprunts(1 DVD pour une semaine par carte adulte).

La "malle cinéma asiatique" est disponible à la bibliothèque, avec un grand nombre de titres, jusqu'à fin janvier. Profitez-en !

Anne Trégloze pour l'ABAB

Fête d'Automne





La 43ème fête d'Automne des Adrets s'est déroulée le Dimanche 8 Novembre par une journée magnifique. Beaucoup de badauds étaient au rendez vous. Le verre de l'amitié offert par la mairie s'est déroulé dans le Parc en présence de notre député de L'Isère Pierre Ribeaud qui a fortement apprécié notre jus de pomme. Ce fameux jus de pomme extrait avec tact et savoir faire par les anciens et leurs apprentis était d'un grand cru cette année! Vivement l'année prochaine!

JeanmiX

Fenêtres de l'Avent



Le calendrier de l'Avent est une tradition d'origine germanique destinée à faire patienter les enfants jusqu'à Noël.
Aux Adrets, tous les 2 ans, du 1 au 23 décembre ont lieu les fenêtres de l'Avent, invitations à se rendre chez l'un de ses voisins vers 18H30pendant une petite heure pour partager l'ambiance de Noël en extérieur autour d'amuse-gueules et de boissons chaudes. Cet évènement fait la joie des habitants du village. Une fenêtre est décorée pour l'occasion. Ce calendrier de l'Avent est convivial, sous le signe du lien social. Vous pouvez également vous réunir en groupe d'amis pour faciliter la logistique ! Et bien sûr, pas besoin d'invitation pour se rendre à une fenêtre !
Le calendrier et les inscription se font en ligne sur http://www.lesadrets.fr/4-festivites/fenetres-de-l-avent, il reste quelques rendez-vous pour ce mois ci, sinon rendez-vous en 2017 !

JeanmiX

Nom & Prénom	Adresse	Jour
Chalvin amandine & Brunet Manquat Perrache Virginie	8 lot les granges de Montcharvet	17
L'école en fête	Salle Pelloux (Après Chorale)	18
La Marmite	Centre Village	19
Col des ayes	Les voisins du col	21
Sécher Denis Assoc Domaine Nordique Beldina	Chalet Nordique Beldina, Prapoutel	22
Judith THUIS	le Pré	23

Belledonne et Veillées



Placée sous le signe de l'humour, la Veillée en Belledonne, projet soutenu par l'Espace Belledonne, "A poils la Faune" portait sur le thème des animaux de Belledonne, à poils et à plumes !
La veillée était organisée et animée par une douzaine de villageois, "au poil".
Un premier jeu ("laisse les mamies faire") consistait à deviner quel animal, bien réel, se cachait derrière un pochoir, puis de reconnaître un oiseau ("eh dites piafs"), l'associer à un chant, enfin de créer "l'animal meetic de Belledonne" par découpage, assemblage et collage. Enfants et adultes n'ont pas manqué d'imagination et ont su révéler leurs talents d'artistes et de présentateurs confirmés.



Deux intervenants, l'un Jean-Yves Gasser, accompagnateur en moyenne montagne, nous a parlé de la préparation des animaux à l'hiver (ne donnez pas de pain aux marmottes, ce sont des herbivores, leur alimentation les prépare à l'hiver !) l'autre, David de Yparraguire, nous a parlé des insectes, animaux les plus représentés sur la planète. Ils sont source de nourriture pour de nombreux autres animaux dont les oiseaux. En Belledonne, des petits coléoptères causent également d'importants dégâts aux épicéas notamment les années de sécheresse. On les appelle les scolytes, ils creusent des galeries sous les écorces des arbres ce qui entraîne leur mort en quelques semaines. Afin d'éviter ses problèmes, il est préférable d'avoir des forêts diversifiées dont le mélange limite l'impact des attaques de parasites et permet de conserver l'état boisé même si certains arbres disparaissent.



Au cours de la soirée, nous avons pu apprécier l'exposition de Thomas Cugnod, photographe.
Bravo aux marmitons de la veillée qui ont préparé et servi un "Ara curry" à une centaine de personnes.
Enfin, bel accueil réservé à La Conférence des Oiseaux, grâce à Jean Boucault, artiste mêlant ses talents d'imitateur, d'ornithologue et d'humoriste. On se souviendra des trois chants du pinson selon sa région, que celui du Sud-Ouest rajoute à la fin de sa mélodie "Oh con", que les oiseaux ont un syrinx qui leur permet de vocaliser mais pas la cigogne en revanche elle claque du bec, que leurs os sont creux et donc plus légers pour voler, que seriner c'est apprendre à chanter à un oiseau... et que l'oiseau en plus grand nombre sur la planète, c'est... c'est... la poule !

Cécile Paret

Goûter des anciens



Traditionnellement, la municipalité offre un bel après-midi festif aux séniors de notre communes. Après les paroles chaleureuses de Monsieur le Maire, dans une salle joliment décorée, un goûter est servi par les membres du CCAS et de la municipalité. Celui-ci était composé de bûches, d'une salade de fruits frais préparée par le conseil municipal, de papillotes et d'une excellente brioche confectionnée et offerte par Guy Cartier Million, que nous remercions vivement.

Les administrés de plus de 70 ans se sont vu offrir une jolie corbeille composée de produits achetés à l'épicerie de notre village « La Marmite ». Cette année un musicien et une chanteuse sont venus égayer cet après-midi, musette et chansons d'autrefois étaient au menu pour le plaisir de tous.

Nadège Roussel pour le CCAS

On sort

Monsieur le Maire et le conseil municipal, vous convie à la traditionnelle cérémonie des voeux le **vendredi 8 janvier 2016, salle Pelloux, à 19H** pour passer un moment convivial en ce début d'année.

Le Conseil municipal



ABAB

La bibliothèque vous emmène au Musée
rencontrer Georgia O'Keeffe et ses amis photographes

Visite guidée au Musée le samedi 23 janvier de 10h à 11h30



Première monographie consacrée en France à l'artiste peintre américaine Georgia O'Keeffe
Cette exposition exceptionnelle retrace la carrière d'une icône de l'art américain aussi célèbre aux Etats-Unis que Jackson Pollock.
L'exposition fait dialoguer les peintures de l'artiste avec les images de ses amis photographes : un ensemble total de 80 œuvres issu entre autres de quinze prestigieux musées américains.
La force de ces peintures tient au trouble créé par des formes énigmatiques oscillant souvent entre abstraction et figuration.

Visite guidée au Musée le samedi 23 janvier de 10h à 11h30, tout public.
Un covoiturage sera proposé à partir de la place du village.
Inscription obligatoire auprès de la bibliothèque (par mail, téléphone ou lors des permanences).
Groupe limité à 20 personnes. Participation : 5 euros pour les adhérents à la bibliothèque ; 10 euros pour les non adhérents.
Une sélection d'ouvrages sur l'art moderne vous sera, parallèlement à cette animation, proposée en bibliothèque.
Pour toutes questions : bibliotheque.abab@laposte.net
et 09 64 47 83 38

MC2 et la Campanaise

CORRESPONDANCES BAROQUES



Antonio VIVALDI (1678-1741)
Domenico SCARLATTI (1685-1757)
Johann Sebastian BACH (1685-1750)
Suite n°2 en si mineur pour ;ûtes et cordes BWV 1067 – 21'
Georg Friedrich HANDEL (1685-1759)
Georg Philipp TELEMANN (1681-1767)
Jean-Philippe RAMEAU (1683-1764)
Suite en sol pour clavecin « La poule » - 4' (sans reprise)
Castor et Pollux « Tristes apprêts » - soprano + basson – 5'
Hyppolyte et Aricie – Ritournelle (basson) – 50''
Les Indes Galantes : Danse des sauvages – 2'20

Soprano : Claire Delgado-Boge
Les Musiciens du Louvre Grenoble
Flûte : Diana Baroni
Basson : Nicolas André
Clavecin : AC Vinay
Quatuor à cordes : Geneviève Staley-Bois, violon/Laurent Lagresle, violon/Nadine Davin, alto/NN, violoncelle

LES ADRETS
Vendredi 4 mars à 20 heures
Eglise des Adrets (sous réserve d'autorisation finale)
Organisé par la Campanaise avec la MC2
Info/réservation 06 32 84 83 45

Catherine Affre

Espace Belledonne : Lettre aux habitants de Belledonne



Une "Lettre aux habitants de Belledonne" (document réalisé par l'Espace Belledonne, imprimé et diffusé par la région Rhône-Alpes) a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes adhérentes à l'Espace Belledonne.
Vous l'avez peut être reçu dans votre boîte aux lettres. Cependant, ce courrier n'a pu être déposé dans les boîtes refusant toute publicité.
Le but de cette lettre est de vous apporter une information complète sur l'association Espace Belledonne et le projet de Parc naturel régional de Belledonne. En voici quelques extraits.

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional (P.N.R.) ?

*C'est avant tout un espace rural habité abritant des patrimoines naturel et culturel remarquables
*C'est aussi un outil pour écrire et mettre en œuvre un projet de développement durable et innovant (la Charte), signé avec l'Etat, la Région, les Départements et les communes pour une durée de 12 ans (renouvelable)
*C'est une démarche volontaire des élus et acteurs d'un territoire qui souhaitent organiser leur action collective sur le long terme

Un P.N.R. porte 5 missions
*La protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager
*L'aménagement du territoire
*Le développement économique et social
*L'accueil, l'éducation au territoire et l'information
* L'expérimentation / l'innovation
C'est un label régional mis en place par décret du 1er Ministre.
C'est un espace de projets et de concertation : **le P.N.R n'a aucun pouvoir réglementaire**. Le droit commun s'y applique comme partout ailleurs.

Comment fonctionne-t-il ?
En phase de construction (ou de préfiguration), notre projet est porté par l'association Espace Belledonne. Une fois le label obtenu (dans plusieurs années), l'Espace Belledonne laissera la place à un syndicat mixte en charge de mettre en œuvre les orientations de la Charte pour 12 ans.
Le périmètre définitif du Parc naturel régional de Belledonne sera composé des communes qui auront choisi, de manière libre, volontaire et individuelle, d'adhérer au projet de Charte et au syndicat mixte. Il n'y a aucune obligation pour une commune, d'intégrer le projet.
Le Parc naturel régional reçoit un soutien financier annuel de la Région (environ 60 % de son budget), de l'Etat, des Départements et des communautés de communes et communes adhérentes.
Tous les 12 ans, le label est remis en question. Le territoire doit évaluer son action et écrire une nouvelle Charte. A ce moment, le périmètre peut aussi évoluer (des communes peuvent sortir ou rentrer dans la démarche).
Il existe aujourd'hui 51 Parcs naturels régionaux en France et une quinzaine sont en projet.

Vous pouvez vous procurer la "Lettre aux habitants de Belledonne" en Mairie ou au bureau de l'Espace Belledonne, ou la consulter dans son intégralité sur le site www.espacebelledonne.fr
Et pour aller plus loin : www.parcs-naturels-regionaux.fr
Vous souhaitez suivre ce projet ? Manifestez vous auprès de valerie.lucas@espacebelledonne.fr

L'Espace Belledonne a été auditionné devant la commission du Conseil National de Protection de la Nature à Paris le 8 octobre dernier et est en attente de l'avis du Préfet de Région sur l'opportunité du projet de PNR, avis qui devrait être rendu d'ici janvier 2016.

Social

Après un an de travaux, l'Espace Simone Veil ouvre ses portes à 3 structures associatives locales oeuvrant dans les domaines de la santé, de la prévention et de la lutte contre la précarité. Elles intègrent, en cette rentrée, un lieu intimiste dédié à la solidarité. C'est le premier du genre sur le territoire.
Qui sont les 3 associations locataires?
- Le comité Froges-Belledonne du Secours Populaire Français. Installé jusque là à Froges, l'antenne déménage pour disposer de locaux modernes avec bureau d'accueil, espace d'attente et locaux de stockage pour les vêtements, chaussures, nourritures...qu'elle distribue. Permanences le mardi de 10h à 12h et de 16h à 19h. Contact:froges@spf38.org
Pour consulter le site Internet du Secours Populaire https://www.secourspopulaire.fr/
- Le planning familial 38. L'équipe de Crolles change de rive pour s'installer dans un lieu plus spacieux et où l'anonymat est préservé. Toute personne désirant obtenir des réponses à ses questions liées à la vie sexuelle et affective sera la bienvenue. Accueil du lundi au jeudi, consultations médicales sur RDV le mardi et mercredi. Contact : 04 76 13 39 51
Pour consulter le site Internet du Planning familial 38 http://isere.planning-familial.org/
Téléchargez ici la plaquette :
(http://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=740&path=bb%2F740_270_PLAQUETTE-PLANNING-FAMILIAL.pdf)

- Agaro est une association qui soutient la recherche en oncologie et aide les patients atteint de cancer en leur proposant des soins de support non médicamenteux. Présente à Grenoble, Pont de Claix et Saint-Ismier, elle dispose désormais d'une nouvelle antenne dans le Grésivaudan. Contacts: 06 12 17 27 11/ 06 46 85 14 82
Pour consulter le site Internet d'Agaro: http://www.agaro.org

Nadège Roussel
Site Communauté de communes du Grésivaudan

Multi-accueils intercommunaux



Petite enfance

Avis à tous les parents ou futurs parents ! Les pré-inscriptions en accueil régulier dans les 15 multi-accueils gérés par Le Grésivaudan se feront du 1er janvier au 29 février prochains pour la rentrée de septembre 2016.
Pour faciliter vos démarches, un guichet unique sera mis en place, **dès le 1er janvier 2016,** sur ce site Internet, **rubrique 100% pratique**.

Les demandes seront enregistrées et centralisées sur une fiche de pré-inscription en ligne. Plus besoin de se rendre auprès du ou des multi-accueil(s) souhaité(s), la pré-inscription se fera depuis chez soi à partir de son ordinateur ou de sa tablette. Les familles devront choisir un secteur parmi ceux proposés et valider de 1 à 3 choix de multi-accueils par ordre de préférence.
Les commissions d'attribution auront lieu au mois de mars pour une réponse aux parents en avril/mai. Les demandes non retenues et celles faites en cours d'année seront placées sur dossier d'attente.

Besoin d'aide pour remplir la fiche de pré-inscription ou besoin de renseignements d'ordre pratique?
Le Grésivaudan organise à partir du 1er décembre des permanences au 390 rue Henri Fabre à Crolles. Sur rendez-vous uniquement au 04 76 08 04 57 ou à l'adresse mail suivante : inscription.multiaccueil@le-gresivaudan.fr
À savoir: à partir du 1er janvier 2016, Le Grésivaudan gérera non plus 13 mais 15 multi-accueils avec l'arrivée des « bout'chous » et des « p'tits lutins », 2 structures situées à Crolles. Le nombre de places en accueil régulier passera ainsi de 230 à 334.
Les multi-accueils intercommunaux accueillent les jeunes enfants âgés de 3 mois à 4 ans, en garde régulière ou occasionnelle, et résidant dans l'une des 47 communes du Grésivaudan.

Plus d'infos sur les multi-accueils intercommunaux: http://www.le-gresivaudan.fr/46-multi-accueils.htm

Nadège Roussel
Site Communauté de communes du Grésivaudan

GPS vers l'emploi



Social

Du nouveau pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an: la communauté de communes lance cet automne le dispositif GPS (Grésivaudan Plateforme services) vers l'emploi.

L'objectif est de leur remettre le pied à l'étrier en leur proposant une nouvelle stratégie de recherche d'emploi. Pour cela ils participeront pendant 2 mois à des 7 ateliers thématiques et collectifs autour de l'orientation, la mobilité, l'accès à la formation, la gestion du stress....Un accompagnement individuel sera également proposé pendant ces 2 mois à l'issue desquels un plan d'actions pour un retour à l'emploi sera proposé. Cet encadrement est organisé à la maison des services à Pontcharra et au centre social de Brignoud.

Qui est concerné? Les personnes éloignées de l'emploi (au chômage depuis plus d'un an) avec un faible niveau de qualification, qui n'ont pas de projet défini, non allocataires du RSA, bénéficiaires de l'ASS et habitant le territoire du Grésivaudan. Plus de 1300 personnes sont ainsi concernées.

Comment intégrer le dispositif? Les demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de cette plateforme de services sont orientés par les conseillers de Pôle Emploi, des missions locales, de Cap Emploi ou encore les assistantes sociales.

Ce dispositif ouvert à une centaine de personnes sera expérimenté pendant 1 an.

L'association AIDER basée à Montmélian est chargée de mettre en oeuvre l'opération. Contact: 04 79 84 44 94

Plaquette d'information:

http://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=2030&path=bd%2F2030_249_plaquette-descriptive.pdf

schéma explicatif:

http://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=2031&path=c0%2F2031_297_La-plateforme-de-services_0.jpg

Plus d'infos sur les actions d'accompagnement vers l'emploi proposées par Le Grésivaudan:

(http://www.le-gresivaudan.fr/81-trouver-emploi.htm)

Nadège Roussel

Site Communauté de communes du Grésivaudan

Xtrèm limiT: 3 jours pour parler ensemble de l'adolescence

L'adolescence est le miroir de la société, c'est une période de transition faite de contradictions et de questionnements. Pour apporter des réponses aux parents, aux animateurs/professionnels de la jeunesse et aux jeunes eux-mêmes, Le Grésivaudan organise depuis 4 ans, au mois de janvier, 3 soirées de conférences-débats. Ces rencontres Xtrèm limiT sont proposées dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). L'édition 2016 aura lieu :

Les 12, 13 et 14 janvier à 18h à l'Espace Aragon à Villard-Bonnot

Soirées gratuites et ouvertes à tous

Cette 4ème édition s'intéressera aux problématiques rencontrées par les jeunes dans une société en pleine mutation. Chaque soirée sera animée par un professionnel reconnu au niveau national. L'occasion de s'informer et d'échanger avec eux autour de l'adolescence et d'anticiper les comportements à risque pour mieux les prévenir.



Au programme :

- **Mardi 12 janvier à 18h**

Conférence/débat « L'enfant dans une famille mosaïque - Questions sur l'éducation dans une famille aux formes évolutives » animée par Alain Lazartigues, professeur en psychiatrie au service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU de Brest.

- **Mercredi 13 janvier à 18h**

Conférence/débat « Après la séparation parentale, quels liens familiaux ? » animée par Gérard Schmit, psychiatre au CHU de Reims.

- **Jeudi 14 janvier à 18h**

Conférence/débat « L'adolescence hypermoderne à l'ère de la production d'images » animée par Jocelyn Lachance, socio-anthropologue à l'université de Pau.

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles. Ces rencontres Xtrèm limiT sont organisées en partenariat avec la préfecture de l'Isère, le Département de l'Isère et la Gendarmerie nationale.

Nadège Roussel / Site Communauté de communes du Grésivaudan

On bouge !





Suite à l'expérimentation de vélos à assistance électrique (VAE) mise en place aux Adrets (Voir VIVRE n°4), ce sont 11 habitants des Adrets qui se sont équipés d'un VAE à un tarif négocié particulièrement intéressant.

Avec 30 vélos mis à disposition sur trois mois, ce sont au total 44 personnes qui ont pu essayer les VAE.
Les retours de l'enquête montrent globalement une grande satisfaction de la part des utilisateurs, qui trouvent ce moyen de transport particulièrement adapté aux petits déplacements entre hameaux et villages (majorité des déplacements entre 1 et 15km).
Certains ont testé leurs déplacements depuis les Adrets vers leur lieu de travail (Froges, Brignoud, Crolles, et même Grenoble).
Il apparaît dans l'enquête que la pratique du VAE pour un déplacement montagne-vallée doit s'accompagner d'une amélioration des liaisons par pistes cyclables ou d'une sécurisation de certains tronçons comme la traversée de Brignoud vers Crolles.
Ce mode de déplacement doux a permis à certains qui ne pratiquaient plus le vélo sur les routes de montagne de se remettre à ce moyen de locomotion.
L'utilisation pratique du VAE (mode d'utilisation,entretien de la batterie …) est un élément jugé "facile" par la majorité des utilisateurs.
Le frein reste le prix encore élevé de ce matériel et une aide publique à l'investissement serait souhaitée par certains "testeurs" n'ayant pu passer le cap financier de l'achat.
Les résultats de l'enquête vont être transmis à la Communauté de Communes et à la Région qui ont subventionné cet appel à projets.
Cette expérimentation apparaît comme un succès, moteur auprès de ces instances publiques d'une aide au développement de la pratique du VAE.

Anne Trégloze,
pour le Conseil municipal

Attention Travaux

Prapoutel

Le carrefour de la patte d'oie situé à Prapoutel (en haut de la rampe d'accès) fait l'objet d'une étude de création d'un rond point.

Ci contre un plan de principe du projet donnant une idée du positionnement final de ce rond point.



Loi ALUR

La loi ALUR a mis un terme à l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'état. La Communauté du Grésivaudan a proposé aux communes de poursuivre ce service public en créant un service intercommunal dédié.
Une équipe de personnels compétents a été recrutée et propose son assistance aux communes moyennant une participation financière.
Les Adrets lui a donc naturellement confié l'instruction des permis de construire.
Le journal G L'INFO de décembre vous expose un dossier très complet de nature à répondre à l'ensemble de vos interrogations.

Permis de construire

Permis de construire délivrés du 1er juillet au 30 novembre 2015

Constructions nouvelles ou transformations d'anciens bâtiments :

- M. VALLIN Laurent « les Blettières »
- M. BRISON Maxime « Le Village »
- M. LAMINIE Gérald « Les Genièvres »
- M. BOUTIN Thomas « La moule »
- M. SAUVAGE Cyrille « Le Clos Brunet Villard Château »

PLU

CONCLUSIONS

J'émets un **avis défavorable** sur votre projet de PLU compte tenu des observations formulées en première partie du présent avis et notamment celles concernant :
- la gestion économe de l'espace et la compatibilité avec le SCOT de la région urbaine grenobloise et le PLH;
- la prise en compte de la ZAC des Sept-Laux dans le PLU ;
- la prise en compte des contraintes liées à l'assainissement non collectif ;
- les nombreuses incohérences entre les différentes pièces du PLU, notamment dans le dimensionnement des zones U et AU.

Je vous demande donc de reprendre et d'arrêter à nouveau votre projet avant de le soumettre à l'enquête publique. Je vous invite également à prendre en compte l'ensemble des remarques et recommandations figurant dans le présent avis et destinées à faciliter l'application de votre PLU.

Mes services et plus particulièrement la direction départementale des territoires (service aménagement sud-est) restent à votre disposition pour vous aider à réaliser votre projet.

Le préfet

Pour le Préfet par délégation
la Secrétaire générale adjointe

Anne COSTE DE CHAMPERON

Résumé des observations du Préfet

- **Zonage**
  - La surface constructible dédiée doit être revue à la baisse car elle dépasse 1'enveloppe maximale d'ouverture à l'urbanisation définie par le SCOT et le PLH.
  - Avant toute ouverture à l'urbanisation, il faut densifier les zones déjà urbanisées.
  - En priorité, il faut retirer les parcelles qui présentent un accès dangereux à la voirie départementale.
- **Assainissement individuel (ANC)**
  - La commune doit faire réaliser un diagnostic des ANC par un bureau d'étude spécialisé.

Une réunion s'est tenue en présence des parties concernées pour remanier le projet et notre urbaniste ne tardera pas à présenter ses conclusions.

ACCA des Adrets (Association Communale de Chasse Agréée)



Des miradors pour améliorer la sécurité lors des chasses en battue

Des membres de l'ACCA[1] des Adrets ont érigé au mois d'août 2015 une quinzaine de miradors en des points stratégiques situés en lisière de forêt ou en bordure de haie, en accord avec les propriétaires des lieux concernés.
Ces constructions en bois brut sont destinées à assurer un tir fichant en direction du sol lors des actions de chasse au gros gibier (Sanglier, Chevreuil) et à améliorer ainsi la sécurité de tous les usagers du territoire.
Chaque mirador dispose d'un panneau de mise en garde en précisant l'usage exclusif aux membres de l'ACCA pour éviter tout risque d'accident aux non utilisateurs de cet équipement de sécurité.

[1] ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

Philippe Brunet Manquat, Président de l'ACCA des Adrets

Suivi de la population de Chamois

Depuis 2003 et par l'intermédiaire de son association de chasse (ACCA), notre commune prend part aux actions menées par la FDCI[1] en matière de surveillance de l'effectif de chamois vivant sur le massif de Belledonne. Le périmètre de l'unité de gestion qui nous concerne pour cet animal (UG 11) s'étend des Adrets à Chamrousse.
Le 27 juin 2015, un comptage exhaustif a été effectué entre 5h et 8h30 le matin par des membres de toutes les ACCA concernées de notre UG 11 mais aussi par les autres UG qui couvrent l'ensemble du massif de Belledonne.



Ces comptages permettent d'orienter la politique de gestion initiée par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Ces éléments sont utilisés pour fixer le nombre et déterminer les classes d'âge et de sexe d'animaux autorisés au prélèvement sur chaque commune. Ce système de gestion permet d'assurer la pérennité de l'espèce et de favoriser sa progression démographique.
En dehors de ces grands comptages exhaustifs, d'autres plus légers, sont réalisés chaque année pour permettre un suivi des tendances d'évolution du niveau de population.
Cette année 200 personnes ont été mobilisées sur l'ensemble du massif de Belledonne dont près de 70 pour notre UG 11 parmi lesquelles 12 personnes sont des Adrets.
En comparant les résultats du dernier comptage exhaustif réalisé en 2003 et celui de 2015 on voit une très nette augmentation de l'effectif de la population de chamois qui passe de 251 à 545.
Cette augmentation de la population est en grande partie le fruit du plan de chasse mis en place par la FDCI depuis 1990.
Les prélèvements autorisés pour l'année 2014-2015 sont de 233 pour l'ensemble du massif de Belledonne dont 51 pour UG 11 et de 2 pour les Adrets.

[1] FDCI : Fédération Départementale de Chasse de l'Isère

Evelyne Janeau, membre de l'ACCA des Adrets

Sécurité et Bien Vivre Ensemble

Le dramatique accident sur la commune de Revel qui à coûté la vie à un randonneur, a généré de vives émotions et a relancé le débat sur la sécurité à la chasse. Comme dans beaucoup de situations de tensions dans la vie, le manque de dialogue et de connaissance entretient l'imaginaire et n'aide pas l'apaisement pour mieux vivre ensemble. Savoir que beaucoup de chasseurs chassent en fait sur leur propriété (donc chez eux) mais qu'ils décident d'en laisser l'accès aux randonneurs, peut être un premier pas. Il faut aussi savoir que tous les chasseurs sont très sensibilisés aux consignes de sécurité énumérées avant chaque battue par le chef de battue: tir fichant obligatoire (du haut vers le bas facilité par miradors article haut), pose de panneaux informant les promeneurs qu'une battue est en cours, port d 'un baudrier fluo obligatoire etc… A ce titre, vous pouvez aider les chasseurs en ayant le reflex de revêtir un gilet fluo lors de vos activités sportives extérieures du 13 septembre au 29 février inclus.
Pour Rappel, la chasse est ouverte sur les Adrets les mardi, jeudi , samedi et dimanche.
Les chasseurs réfléchissent à la mise en place d'une manifestation découverte "UN DIMANCHE A LA CHASSE" afin que tout le monde puisse découvrir une journée de chasse ouverte à tous les Campanais intéressés. Une autre piste de réflexion pourrait être la mise en place de "Relais Cyné" (mise à leur disposition des cabanes de chasse pour leurs randonnées) et de fiche "Cyné-Rando" qui sont des actions soutenues par la FDCI travaillant de paire avec les randonneurs et les cavaliers.

Denis Sécher

Petit bilan de ma première estive. . .

Vous m'avez moins vu sur les chemins du village cet été du fait de l'estive. En effet j'ai monté mon troupeau sur les hauteurs de Prapoutel en juillet et l'ai redescendu en septembre.

J'ai été berger vacher et connaissais donc bien cette montagne, mais vue d'un cran en dessous et avec des animaux plus gros !
J'ai été agréablement surpris par le potentiel herbagé de cet alpage. J'ai aussi été confronté aux difficultés du terrain. J'avais été prévenu mais le vivre est autre chose !



Il y a le loup. Ah, sacré loup ! Prédateur malin qui craint de moins en moins l'humain ! J'ai tout essayé pour qu'il s'en prenne le moins possible à mon troupeau :
- embaucher un aide berger pour qu'à nous deux on puisse organiser une présence jour et nuit permanente,
- ramener les bêtes chaque soir dans un parc de nuit proche de la caravane au pied de l'alpage,
- éloigner le loup en lui faisant écouter les informations de France Bleue Isère grâce à un effaroucheur prêté par la DDT,
- mettre en place des parcs de mauvais temps suffisamment grands pour qu'elles trouvent de quoi manger. Il est impossible de garder les animaux avec de mauvaises conditions météorologiques car il existe le risque de ne pas pouvoir les rentrer le soir au parc de nuit,

Malheureusement ces tentatives ont été vaines car le loup a quand même frappé, et même jusque dans le parc de nuit !
Cette crainte éventuelle de perdre des bêtes m'a donc contraint à des déplacements quotidiens entre les différentes zones de pâture et le parc de nuit, « randonnées » périlleuses et traumatisantes pour le troupeau mais surtout aberrantes ! Le profit généré par cette belle herbe est aussitôt perdu à cause de ces déplacements !

Je suis monté avec 300 bêtes et redescendu avec 230 moutons affaiblis, alors que ce devrait être le contraire en cette période de l'année ! Certains moutons et agneaux ont été tués par le loup et retrouvés, d'autres n'ont pas supporté les allers-retours quotidiens dans les rocailles, d'autres ont disparus (?) ! Par contre tous ont vécu un stress et des conditions d'alpage qui les ont impactées.



Dur bilan ! J'apprends et entrevois les mesures à prendre pour continuer à faire manger cette montagne tout en y trouvant un intérêt pour l'élevage. J'espère être en mesure de les réunir pour pouvoir monter l'année prochaine.

Vue l'ampleur de la tâche toute aide sera la bienvenue et tout un chacun comprendra qu'il ne s'agit pas que de mon intérêt d'éleveur de faire pâturer cette montagne !
Bien à vous. . .

Sylvain BERANGER

ETAT DES LIEUX DE LA FORÊT EN RHÔNE-ALPES

Avec 1 700 000 hectares, la forêt couvre plus d'un tiers du territoire et fait de Rhône-Alpes la deuxième région forestière de France avec un taux de boisement de près de 40 %.

Située au carrefour des influences méditerranéenne, océanique et continentale, la région Rhône-Alpes offre toute une palette de belles forêts. Les essences feuillues occupent la majorité des surfaces, mais les résineux constituent l'essentiel de la production.

Avec 1 700 000 hectares, la forêt couvre plus d'un tiers du territoire et fait de Rhône-Alpes la deuxième région forestière de France avec un taux de boisement de près de 40 %.

Située au carrefour des influences méditerranéenne, océanique et continentale, la région Rhône-Alpes offre toute une palette de belles forêts. Les essences feuillues occupent la majorité des surfaces, mais les résineux constituent l'essentiel de la production.

Les forêts privées représentent 3/4 des surfaces boisées de la région. Le quart restant se répartit entre la propriété domaniale de l'Etat pour 6 % et les collectivités territoriales pour 19 %.

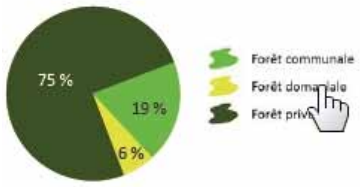

La filière forêt-bois participe activement au développement économique de la région. Elle représente 60 000 emplois directs en Rhône-Alpes et regroupe plus de 10 000 entreprises.

Le foncier forestier en Rhône Alpes

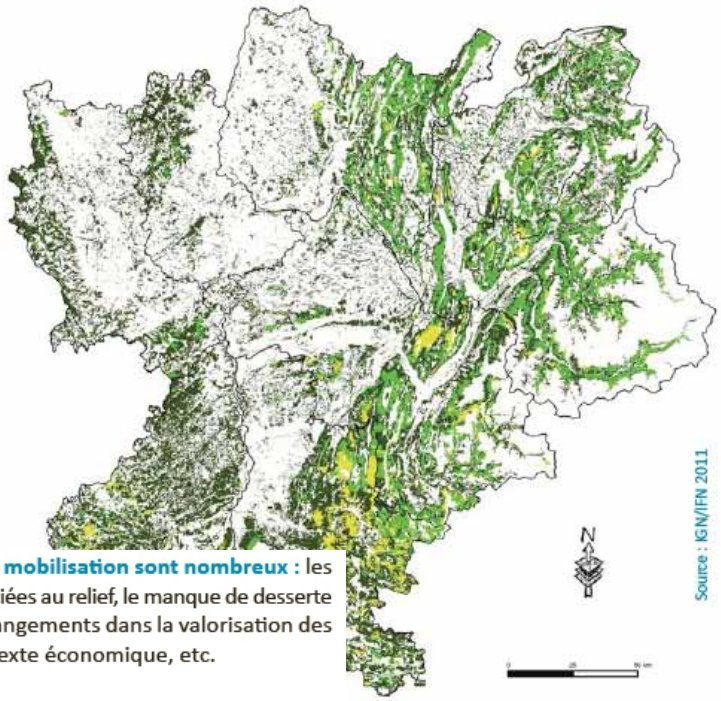

Malgré tous ces atouts, la région Rhône-Alpes peine à mobiliser sa ressource. Alors que la forêt ne cesse de s'agrandir, le volume de récolte demeure stable et oscille autour de 2,2 millions de m³ depuis 20 ans.

Les freins à cette mobilisation sont nombreux : les difficultés d'accès liées au relief, le manque de desserte forestière, les changements dans la valorisation des essences, le contexte économique, etc.

De plus, la forêt de Rhône-Alpes est majoritairement privée et donc très morcelée. Elle est répartie entre plus de 460 000 propriétaires.
90 % de ces propriétaires possèdent moins de 4 hectares de forêts.

Cette dispersion des propriétaires est un frein majeur à la gestion durable et efficace des forêts ainsi qu'à la mobilisation des bois.

Néanmoins, 3 % des propriétaires privés détiennent des parcelles d'une superficie de 10 hectares et plus, et ces propriétés représentent près de 40 % de la surface de la forêt privée de production.

La situation du foncier forestier en Rhône-Alpes est donc très contrastée.

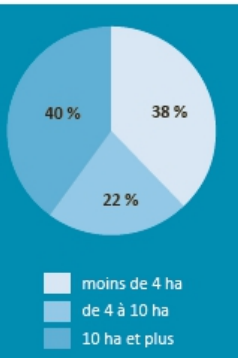

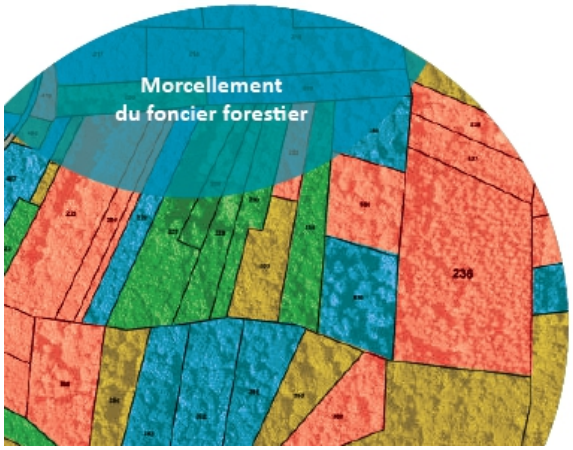

Différents outils existent pour favoriser une restructuration du foncier forestier.

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important dans l'émergence ou la mise en application de la plupart de ces démarches, aux côtés des acteurs directement concernés : propriétaires privés, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Conseil général, services de l'Etat, etc.



Les forêts privées représentent 3/4 des surfaces boisées de la région. Le quart restant se répartit entre la propriétédomaniale de l'Etat pour 6 % et les collectivités territoriales pour 19 %.

Bertrand Giraud

DEUX PRINCIPALES FORMES DE REGROUPEMENT AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU FONCIER FORESTIER ET DE SA GESTION

Les outils pour le regroupement du foncier

L'aménagement foncier rural est un ensemble de procédures règlementaires qui permettent le regroupement de parcelles de petite taille. Depuis le 1er janvier 2006, cette compétence a été transférée de l'Etat aux départements. Les Conseils généraux sont ainsi maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier énoncées dans le code rural.
Deux d'entre elles peuvent plus particulièrement concourir au regroupement du foncier forestier :

1. **L'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)** *(articles L. 123-1 et suivants du code rural)* :
Cette procédure, anciennement connue sous le nom de remembrement, permet de procéder au réaménagement complet d'un périmètre par une refonte du parcellaire et la réalisation de travaux connexes.

2. **Les échanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF)** *(articles L. 124-9 et suivants du code rural)* :
Ce mode d'aménagement foncier basé sur le volontariat permet aux propriétaires d'échanger, d'acquérir ou de regrouper sans frais leurs parcelles forestières en vue d'une meilleure gestion sylvicole.

=> Ces procédures peuvent être menées à la demande des communes. Toutefois, elles sont qualifiées de longues, complexes et coûteuses et sont encore très peu mises en application dans les départements.

Quant à **la règlementation des boisements** *(articles L. 126-1 et suivants du code rural)*, c'est une procédure destinée à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt et les espaces naturels. Elle permet d'interdire ou de réglementer toute plantation d'essences forestières à l'intérieur de zones prédéfinies.

De par sa compétence, le département peut également choisir de mettre en place des aides financières à destination des collectivités et des propriétaires privés (aides aux acquisitions et aux échanges de parcelles, etc.).



Chaque collectivité peut ainsi solliciter son Conseil général afin de connaître les aides mobilisables et d'analyser les opportunités de mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier permettant l'amélioration de la propriété foncière.

Les outils pour le regroupement de la gestion

Les propriétaires forestiers d'un même secteur peuvent se regrouper afin d'assurer en commun la gestion de leurs parcelles. Le regroupement peut être ponctuel et informel, mais il peut également être structuré et durable avec la création d'une structure dédiée.

- **Les associations syndicales sans transfert du droit de propriété :** elles permettent de regrouper des propriétaires forestiers qui souhaitent réaliser des travaux ou des opérations communes de mise en valeur de leurs parcelles au sein d'un périmètre défini. Une collectivité peut en être membre sous certaines conditions.

2 grands types d'associations syndicales existent :

1. **Les associations syndicales libres (ASL)**
Ce sont des groupements de droit privé qui sont constitués par consentement unanime des propriétaires intéressés. Les ASL se caractérisent par leur grande souplesse et leur forme peu contraignante.
Au sein des ASL, il existe une structure dont l'objet est plus adapté aux enjeux forestiers : l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) qui permet d'assurer tout ou partie de la gestion d'un espace forestier.

2. **Les associations syndicales autorisées (ASA)**
Ce sont des établissements publics à caractère administratif. Les ASA sont généralement créées à l'occasion d'un projet revêtant un caractère d'intérêt général. C'est une forme de regroupement plus complexe et contraignante pour les propriétaires.

- **Les groupements forestiers (GF) avec transfert du droit de propriété :** ce sont des sociétés civiles spécifiques à la propriété forestière. L'objet d'un GF est limité à l'acquisition, la constitution, la mise en valeur d'un ou plusieurs massifs forestiers. La formation d'un GF est généralement volontaire. Les membres ne sont plus propriétaires d'une ou plusieurs parcelles au sein du groupement, mais ils bénéficient, en contrepartie de la valeur de leurs apports, d'un certain nombre de parts. Les collectivités peuvent acquérir des parts dans un GF.

Économies d'énergie



Éclairage public

Les Adrets ont participé le 10 octobre 2015 à la manifestation nationale "Le jour de la nuit", opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.
A cette occasion,l'éclairage public a été éteint de 23h à 5h du matin sur le village et à Prapoutel.

L'éclairage public représente 30 à 40% des dépenses énergétiques des communes.
Soucieux de promouvoir des économies susceptibles d'être réinvesties dans de nouveaux dispositifs d'économie d'énergie, le conseil s'oriente vers une extinction nocturne de l'éclairage public en pleine nuit. De nombreuses communes autour de nous ont déjà adopté ce concept.



Pour une mise en oeuvre optimale, le conseil communal a adhéré au programme de diagnostic technique et financier des installations d'éclairage public mis en place par le SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère). Le SIVOM a adhéré au même dispositif pour le diagnostic de l'éclairage public de la station.
Une restitution de l'étude a été faite le mercredi 2 novembre en Mairie. A l'issue de celle-ci seront envisagées les améliorations techniques et financières à apporter au réseau. A suivre donc ...



Me faire conseiller sur mes économies d'énergie

Construction et rénovation performantes, isolation et choix de matériaux, choix d'énergies, chauffage et eau chaude, aides financières ... Pour vous aider, vous pouvez rencontrer un conseiller AGEDEN lors de l'une des permanences mensuelles gratuites (durée 1 heure), sur rendez-vous, le mercredi entre 13h et 17h, au siège de la Communauté de Communes à Crolles.
Calendrier des permanences 2016 :
13 janvier - 10 février - 9 mars - 13 avril - 11 mai - 8 juin - 13 juillet - 14 septembre - 11 octobre - 9 novembre - 14 décembre
Pour prendre RV, contactez l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.



Une prime pour renouveler votre appareil de chauffage

La qualité de l'air est aujourd'hui, plus que jamais, un enjeu de santé publique. Dans l'Y grenoblois, les seuils réglementaires et sanitaires concernant la pollution aux particules fines (PM10) sont dépassés de manière récurrente conduisant les collectivités territoriales à se mobiliser.

Suite au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), Le Grésivaudan, la Métropole grenobloise et le Pays Voironnais lancent conjointement **une Prime Air Bois pour aider les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois peu performants et très polluants.**

D'ici 5 ans, un tiers des équipements actuels est visé soit 2750 appareils antérieurs à 2002 ou fonctionnant à foyer ouvert installés dans les résidences principales.
Objectif : réduire de 29% les émissions de particules liées au chauffage bois et de 18% la totalité des émissions de particules fines (PM10) sur son territoire d'ici 2020.
plaquette téléchargeable sur http://www.le-gresivaudan.fr/315-chauffage-bois.htm

Quel coup de pouce ?

Le montant de la Prime Air Bois est de **800 € avec une majoration de 400 € (soit 1200 €)** selon les ressources des ménages.
Cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). En revanche, la prime est non cumulable avec les certificats d'économies d'énergie.
A noter : La Prime Air Bois est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). En revanche, elle n'est pas cumulable avec les certificats d'économies d'énergie (voir Vivre n°3 Mai 2015).

Pour en bénéficier, votre appareil actuel doit être antérieur à 2002 ou foyer ouvert. L'appareil de remplacement doit atteindre les performances garanties par le **label Flamme Verte 7*** et être installé par un professionnel **qualifié RGE** (Reconnu Garant de l'environnement).

Attention ! <u>Avant tout achat d'un nouveau matériel</u> :

• Consultez et remplissez un dossier de demande de "Prime Air Bois" (téléchargeable sur www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois)

• Renseignez-vous auprès de l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN):04 76 23 53 50

Anne Trégloze,
pour la commission Énergie

Le dossier du Vivre

Économie

Création d'entreprise: Pourquoi pas vous?

Notre société serait certainement bien meilleure s'il y avait beaucoup moins de chômage. Ce problème n'est pas qu'un problème politique. Il est avant tout un problème d'état d'esprit qui nous concerne tous à titre individuel et collectif.

Il nous faut retrouver confiance en nous, retrouver la niaque et positiver.
Si on le veut, on peut prouver à Georges W Bush qu'il se trompe encore une fois quand il dit: "the trouble with the French is that they don't have a word for entrepreneur". J'ai re vérifier ce matin et je peux vous confirmer qu'"entrepreneur" est bien dans le dictionnaire Français. N'ayez pas peur de faire des erreurs et osez!

Pour vous aider dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise, l'équipe d'Initiative Grésivaudan Isère (association loi 1901 www://www.IGI38.fr) est là pour vous accompagner.
Sous la direction de Yolande Vallée, l'IGI dispose de fonds de fonctionnement provenants de dons et subventions de partenaires publics et privé (Communauté de Communes Pays du Grésivaudan, Région Rhône Alpes, banques, adhésions, cotisations...).
En retour, IGI participe au financement de votre projet. Sur 2014, IGI a soutenu 49 entreprises et a attribué:

- 48 prêts d'honneur (personnel sans intérêt ni garantie remboursable sur 3 à 5 ans) pour un montant total de 326500€
- 2 prêts d'honneur croissance (plus contraignant que le simple prêt d'honneur) pour un montant total de 30000€
- 27 prêts NACRE pour un montant total de 122000€

D'autres formes de prêts et de subventions sont aussi disponibles notamment pour les femmes ou si vous avez un handicap reconnu.
Depuis la création d'IGI en 1998, c'est plus de 4millions d'Euros qui ont ainsi été injectés dans l'économie locale et 958 emplois créés.
La mission d'IGI ne s'arrête pas au seulement aux prêts. Un suivi personnalisé par IGI ou un parrainage est offert avant mais aussi après la création, pour accompagner la reprise ou la croissance de votre entreprise. IGI vous permet d'accéder à son réseau d'entrepreneurs et de partenaires, son Club d'Entrepreneurs et ses ateliers de formation.

Pour donner un exemple local, IGI a accompagné Véronique Pouchot-Camoz et Marjorie Fredon dans la création de Kiddy Crèche (http://www.kiddycreche.fr/). Nos "Drôles de Dames" ont fait fait une demande de prêt d'honneur début 2014 à IGI qui a accepté, suite à leur passage en commission, de leur attribuer 19000€. "Nous avons été bien accompagné par Anthony Coll notre parrain IGI, et toujours entourées de façon très bienveillante par Yolande Vallée et toute son équipe." Elle ont commencé par l'ouverture de 2 micro-crèches (orientées bio et écologique, multilingues, multiactivités) à Crolles le 25-août-2014, puis une troisième crèche à Pontcharra le 25/08/2015.
En tout, Marjorie et Véronique ont ainsi crée 15 emplois et font aussi travailler des entrepreneurs Campanais = Bravo Mesdames et bonne chance pour la suite!

N'hésitez pas ! Contactez IGI: contact@igi38.fr ou Tèl: 04 38 92 04 01

Denis Sécher
Pour le Conseil

Collecte d'informations

- Vous souhaitez rester informé par email des évènements locaux:
Pour recevoir les newsletters de la mairie et rester informé sur les évènements locaux vous pouvez laisser votre email dans la zone dédiée au bas de la page d'accueil du site web www.lesadrets.fr: S'inscrire à la newsletter (Email) S'inscrire
Saisissez votre courriel et valider la confirmation que vous recevrez dans votre boite email.
- Vous êtes un professionnel ou une association référencé sur la commune des Adrets :
Pour faire connaître votre activité nous vous proposons de publier vos informations sur le site de la commune, vous aurez également la possibilité d'administrer votre propre page web. Pour vous inscrire merci de remplir le formulaire accessible dans la rubrique "Espace pro" du site ou directement via le lien suivant: http://www.lesadrets.fr/7-espace-pro/inscription-d-activite
- Vous avez déclaré un hébergement touristique sur la commune des Adrets :
Pour faire connaître votre hébergement suivez les instructions en page http://www.lesadrets.fr/5-tourisme/hebergement-local du site.
-Pour toute question concernant les publications communales envoyez un courriel à communedesadrets+com@gmail.com

Réseaux sociaux

"Likez" et activez les notifications de la page facebook de la mairie pour rester informé au quotidien.
https://www.facebook.com/mairiedesadrets
D'autres pages peuvent vous intéresser:

- Le **groupe** facebook des **habitants des Adrets**. Vous trouverez ici tous les échanges d'information émanant des Campanais: https://www.facebook.com/groups/lesadrets38190
- Le **groupe** facebook du **bon coin des Adrets** pour y déposer toutes vos annonces: https://www.facebook.com/groups/611824002224321
- Le **groupe** facebook des **indépendants du Grésivaudan**: https://www.facebook.com/groups/independants.gresivaudan
  Ce groupe est destiné aux travailleurs indépendants du Grésivaudan souhaitant se rencontrer pour :
  1. rompre l'isolement lié au travail indépendant
  2. "réseauter" et échanger sur leurs problématiques
  3. se stimuler pour plus d'efficacité et de créativité

Haut débit / ALSATIS

Nous suivons de près les activités haut débit sur la commune et essayons de relayer les informations en notre possession au fil de l'eau sur la page Facebook de la commune (visible également sur la page d'accueil du site web).
La réunion publique Haut Débit du 16/12 a été initiée par ALSATIS pour présenter et clarifier les offres

- **Réseau WIFI**

Couverture 20 Mo



Le réseau WIFI est passé sous la coupole du conseil général et n'est donc plus sous la propriété d'ALSATIS. Le passage au 20 Mb sur la commune a été opéré courant Septembre et il n'y a eu aucun incident depuis cette date sur le réseau ce qui est plutôt prometteur. Le seul incident ayant occasionné une coupure de 3J début décembre était dû à un disjoncteur ERDF en amont de l'émetteur de Prapoutel qui avait sauté.

- **Fournisseurs d'accès sur le WIFI (FAI)**

2 fournisseurs d'accès sont éligibles pour les particuliers sur la commune:
ALSATIS (https://www.alsatis.com) et OZONE (http://www.ozone.net).
Le site web référent sur le Haut débit en Isère est : http://www.iserehd.net

- **Mesures de rayonnement Électromagnétiques**

Nous avons commandé une expertise sur les champs électromagnétiques aux alentours des relais WIFI. Le cabinet indépendant Aexpertise (http://www.aexpertise.com) est venu procéder à des mesures diverses et variées autour du relais de Villard-Bernard qui est celui qui dessert l'envers (donc le plus chargé). Les résultat d'analyse montrent que les rayonnements sont bien en deçà des seuils de limite légale et des principes de précaution. Rapport détaillé ici: http://www.lesadrets.fr/3-municipalite/haut-debit

JeanmiX pour la *commission Communication*

Prapoutel

Office du Tourisme des 7 Laux

Depuis plusieurs mois, l'office du tourisme des 7 Laux traverse des difficultés financières et organisationnelles. Mais, grâce aux efforts consentis par tout son personnel que nous nous devons de vivement remercier, la situation est en train de se redresser et de nouvelles énergies sont à l'oeuvre pour redynamiser l'image de notre station et sa promotion.

L'office travaille d'arrache pied avec la SEM sur un nouveau site internet pour Les 7 Laux. Nous espérons que son nouveau look qui se veut plus moderne et beaucoup plus convivial, vous plaira. Enfin, l'équipe de l'office du tourisme est renforcée, cette année, par l'embauche de Brunnhilde Cheillan au travers d'un service civique. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour le Conseil Municipal
Denis Sécher

Centre 7 et Commerces des 7 Laux



La Station de ski de Prapoutel les 7 laux s'apprête à ouvrir ses portes pour une nouvelle saison d'hiver.
A quelques pas de chez vous, situé au coeur de la station, le centre commercial Centre 7 sera ouvert 7j/7. C'est un lieu convivial où vous trouverez une offre riche de services et de commerces de proximité.



Cette année les acteurs du centre 7 se sont mobilisés pour donner à ses visiteurs un cadre chaleureux et accueillant. Dans cette optique, ils se sont regroupés afin de financer une fresque murale dans l'esprit "Urban Mountain "réalisée par l'association La Ruche composée de grapheurs reconnus sur Grenoble.

Nous vous invitons à venir découvrir ou re-découvrir ce lieu de vie à l'occasion de votre passage sur la station.
Au plaisir de vous recevoir...

Le CENTRE 7

Vous vous apprêtez à faire 15 à 30 minutes de voiture pour trouver un commerce? **STOP!!!**
Ayez le réflexe local et pensez qu'à Prapoutel (moins de 10mn), vous y trouverez aussi des commerces pratiquants des prix tout à fait raisonnables. Hormis les habituels locations et achats d'articles et vêtements de sports, restaurants, bars et autres pubs, vous trouverez aussi; supermarché, traiteur, presse, pharmacie, boulangerie/pâtisserie, magasins souvenirs & idées de cadeaux,... L'office de tourisme propose aussi des séances de cinéma gratuites durant la saison (films grand public).

En plus, de réduire votre emprunte carbone, vous supporterez des familles locales et même Campanaises.
C'est cool, non? *Pour le Conseil Municipal*

Denis Sécher

Les lutins sont de retour !



Nous vous confiions un secret la saison dernière : les lutins se cachaient dans un endroit magique, sur le domaine nordique de Beldina. En observant bien, et en se faisant discret, vous pourrez toujours en voir au carrefour qui porte leur nom. Ils ont été très actifs cet automne pour accueillir leurs admirateurs et leur offrir un domaine nordique avec plein de nouveautés.

Pour les fondeurs qui n'ont pas froid aux yeux qui veulent relever le défi, une nouvelle piste vient d'être créée, très courte mais fort pentue : le « défi de Beldina ». Il s'agit de la montée la plus raide des Alpes, à tester en faisant attention de ne pas se cogner le nez contre la pente.

L'acquisition d'une nouvelle dameuse devrait rendre la qualité du damage très agréable. Avec sa largeur de 5,50 mètres, il a fallu

effectuer des travaux d'élargissement de certaines portions et les lutins en ont profité pour faire quelques petites bouclettes. Le bois qui leur est réservé a été nettoyé et permettra quelques beaux petits parcours. A noter que la Maousse Kosto (piste noire) n'a pas pu être élargie et ne sera pas damée cette année.

Les raquettistes n'ont pas été oubliés avec la création d'une boucle très facile et ludique : le sentier des charades, avec des devinettes pour les petits et les grands (réponses au chalet nordique de Beldina).
Enfin un nouvel espace luge (un vrai !) a été aménagé pour les petits, à proximité du chalet nordique.
Les parcours et les pistes ont été davantage sécurisés pour la sérénité de tous.

Les lutins auront le plaisir de vous inviter à des nocturnes (belle ambiance) et à 2 journées particulièrement festives : une journée spéciale kids le samedi 16 janvier 2016 (jeux destinés à un apprentissage en douceur) et une journée spéciale femmes le samedi 6 février 2016 (avec ateliers d'initiation aux massages pour celles qui le souhaitent). Inscription sur www.skinordique.net.
Il sera également possible de faire un petit tour de dameuse pour découvrir le domaine nordique dans une ambiance douce et irréelle.

Pour être connecté sur l'ouverture des pistes et toutes les news, connectez vous sans modération sur www.skidefond-prapoutel.com.
Pour l'équipe des lutins qui attendent la neige avec impatience,

Thierry Rouvès



Transport Scolaire

Réorganisation du parking de l'école

Depuis la rentrée scolaire de septembre, c'est l'entreprise Dalbon Goulaz, installée à Theys, qui assure le transport scolaire des enfants des Adrets. Cette entreprise a, en effet, été retenue par la communauté de communes suite à la réorganisation des transports sur le Grésivaudan.

L'utilisation du parking de l'école a donc été modifiée afin de permettre une circulation plus rationnelle des cars, avec, comme objectif prioritaire une sécurité optimale pour les enfants de l'école. Ce sont donc, maintenant, les personnels de l'école qui utilisent les places de stationnement afin de réduire au maximum les déplacements de véhicules sur le parking, et donc les risques d'accidents. Par ailleurs, la place « arrêt minute », dont on a, un temps, envisagé le déplacement, restera finalement à l'endroit initial. Si elle sert effectivement en « dépose minute », son utilisation ne gêne pas la circulation.
Aussi, nous remercions l'ensemble des familles qui véhiculent leurs enfants à l'école, notamment à la rentrée de 8h30, d'avoir « joué le jeu » des consignes qui avaient été données (même si elles étaient parfois contraignantes), et de nous avoir ainsi permis de faire les choix les plus judicieux dans l'intérêt des enfants.

Reste un point à améliorer dans ce dossier : Les autocars qui déposent les collégiens sur ce même parking en fin d'après-midi, sont parfois gênés dans leurs manœuvres par des voitures stationnées au milieu du parking. Nous demandons donc aux personnes venant récupérer les collégiens de bien vouloir laisser cet espace disponible. Un grand merci à tous pour votre contribution.

Michèle Gagnaire, pour le conseil municipal

Spécial Impôts Locaux

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ :
Vous serez automatiquement remboursé ;
si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ :
Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

Mensualisation de l'impôt

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) recommande aux usagers d'étaler le paiement de leur impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, de leur taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public ainsi que leur taxe foncière et taxes annexes.



C'est un moyen de paiement :
• **simple**. Automatique, le particulier n'a plus à y penser.
• **pratique et souple**. Si son impôt augmente ou baisse, il peut jusqu'au 30 juin pour l'année en cours modifier le montant de ses prélèvements ou les suspendre dès qu'il a estimé que le montant de l'impôt dû était atteint.
• **Sûr**. Il garantit la maîtrise de ses paiements. Il est informé de la date et du montant de ses prélèvements par un échéancier figurant sur son dernier avis d'imposition (ou par courrier selon la période d'adhésion).
Si l'usager adhère avant le 15 décembre 2015, ses prélèvements pourront débuter dès le 15 janvier 2016 et correspondront à 1/10e de son impôt N-1.

Élections régionales

Région Auvergne-Rhône-Alpes-Auvergne /
Résultat du 2ème tour **aux Adrets:**
769 inscrits, 524 votants (510 Exprimés, 11 Blancs, 3 Nuls)

Voix:		
	M. Queranne Jean-Jack:	**271**
	M. Wauquiez Laurent	**146**
	M. Boudot Christophe	**93**



Permanence parlementaire

Le Député : Pierre RIBEAUD

Député de la 5ème circonscription de l'Isère

La permanence parlementaire se situe au 77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.
Secrétariat parlementaire : 04.76.92.18.96
Courriel : pierre.ribeaud@orange.fr





Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous retrouvera avec plaisir en 2016

Le Bien être Animal

Bien-être animal, parlons en.
Le bien-être animal est devenu un sujet de société. La loi évolue en faveur des animaux, les professionnels prennent conscience que l'acceptabilité de leur profession passe par le respect de l'animal.

Ainsi, sur le site de la FNSEA on peut lire : *On voit [...] des élevages où le bien-être animal n'est ni respecté, ni même envisagé. Ce n'est pas le cas chez nous ! Nous condamnons fermement ces pratiques.*

De nombreux campanais entretiennent des animaux domestiques : chiens, chats, furets, lapins, chèvres, ânes, chevaux, poules, poissons rouges, oiseaux exotiques et d'autres encore, sans oublier les vaches, cochons et moutons d'élevage. Toutes ces espèces ont en commun avec l'homme les mêmes besoins essentiels, en fonction de leur physiologie et psychologie propre :

- l'eau
- la nourriture
- un abri
- des contacts sociaux
- un environnement stimulant
- de l'activité
- des soins médicaux



Qu'une de ces composantes vienne à manquer et c'est tout l'équilibre de l'animal qui est compromis.

Assurer le bien-être d'un animal n'est pas très compliqué : il suffit de connaître le mode de vie naturel de l'espèce et de s'imaginer à la place de l'animal pour savoir comment favoriser son bien-être.
Ainsi, dans le cas d'un animal aussi peu expressif que le poisson rouge, savoir qu'il s'agit d'un animal foncièrement grégaire permet d'imaginer qu'il ne peut pas être heureux seul dans un aquarium.

Dans le cas du chien, un animal très proche de l'homme par son comportement et son expression, aucun doute n'est possible.

La loi de 1982 dispose que :
Attacher ou enfermer un animal peut-être nécessaire, pour sa propre sécurité. Mais ces conditions le rendent vulnérable. Il faut donc anticiper les problèmes : les attaques par d'autres animaux, l'absence imprévue du maître (l'animal pourra-t-il survivre jusqu'à l'arrivée d'un secours ?).

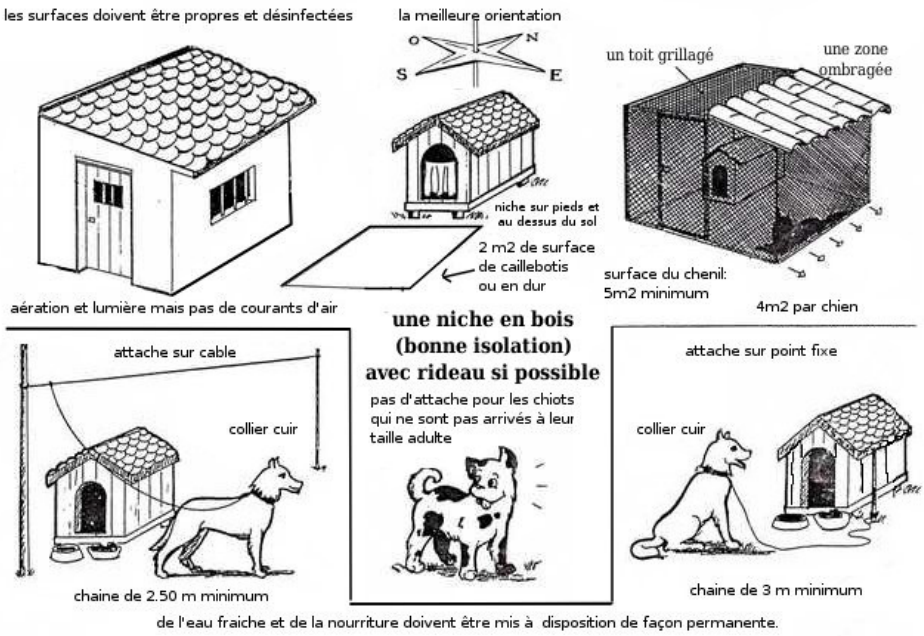

Les animaux sont des êtres sensibles, comme nous-mêmes.
Une société respectueuse de l'animal est une société moins violente. Nous avons tous à y gagner.

Jean-Yves Quemener

L'Equipe technique des Adrets



Nous entrons dans la période hivernale avec des chutes de neige et du verglas.
Pour la sécurité de tous, en cas de chute de neige pendant la nuit, notre équipe technique commencera dès 5 heures du matin pour effectuer un déneigement efficace et sécuriser le réseau routier communal avant le départ des habitants pour se rendre à leur travail dans la vallée et aussi pour que tous puissent monter à la station.
Les abords de l'école et les trottoirs seront la priorité des services techniques, merci de leur réserver un bon accueil.
Les secteurs privés sont à la charge des habitants.
Pensez également à équiper votre véhicule de pneus neige, chaînes… et d'adapter votre conduite.
Cette année l'équipe technique sera équipée de vêtements de sécurité, vestes chaudes avec bandes fluo et de chaussures adaptées à la neige.

Nadège Roussel, pour le conseil municipal

Etat d'Urgence

Le 16 novembre à midi, une minute de silence a été observée sur la place du village en hommage aux victimes d'attentats. Le plan VIGIPIRATE requiert une attention particulière aux abords de l'école. Des mesures spécifiques seront annoncées à l'ouverture des stations de sports d'hiver.

Conflits de voisinage

Face à la multiplicité des conflits privés, nous vous invitons à saisir le conciliateur qui est à votre disposition et avec qui on peut prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie de Goncelin.

Cambriolages

Une recrudescence de cambriolages à été notée sur le balcon de Belledonne et en vallée, nous demandons à nos concitoyens de rester vigilant.

Carnet

Bienvenue chez nous



CLAUVEL Justine née le 1er/12/2015 à La Tronche (Isère) Les Blettières
LAURENT Anthony né le 23/09/2015 à Saint Martin d'Hères (Isère) Les Comptes
RULOF Soline Camille née le 17/09/2015 à ECHIROLLES (Isère) Place de l'Eglise
TAILLANDIER Soélie née le 06/07/2015 à LA TRONCHE (Isère) Les Janolies



Ils se sont dit OUI

BINDI Gille & LEGRIS Cécile le 12 septembre 2015
VIGUIE Jérémie & ANXIONNAZ Marion le 12 décembre 2015

Ils nous ont quittés



BRUNET-JAILLY Maurice décédé le 03/12/2015 à LA TRONCHE (Isère)
BRUNET-MANQUAT-MANOZ Paul décédé le 22/10/2015 à LES ADRETS
GLEIZE Yvonne née FAURE-MANGOURNEL décédée le 9/10/2015 à GRENOBLE
HERERARD Marcel Aimé décédé le 10/09/2015 à LES ADRETS

On a besoin de vous

Accueil des réfugiés - Le plan migrants

Ce sujet relayé par les médias n'aura laissé personne insensible.
Le programme d'accueil des réfugiés s'organise en France suite aux décisions gouvernementales et européennes et les mairies ont été destinataires de courriers de la préfecture à ce sujet. Ces familles ont besoin de retrouver un toit, une dignité.

Face à l'élan et à la volonté de certains et aux réserves d'autres quant à la faisabilité d'un accueil sur notre commune, nous avons convenu lors de notre conseil municipal d'octobre de partager nos réflexions et nos informations ainsi que quelques adresses avec les habitants des Adrets.
Les familles de migrants arriveront en France à partir de points de traitements appelés « hotspots » installés en Italie et en Grèce. La plupart sont d'origine syrienne.

Deux étapes sont prévues pour les accueillir, la première concerne la partie administrative à charge des services de l'état (obtention du statut de réfugié, avec ouvertures de droits, etc…) et la seconde l'orientation vers un logement faite par un *opérateur d'inter-médiation locative.
L'état prendra en charge sous différents aspects l'accueil des personnes dans les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile.
Parallèlement, l'état prévoit de soutenir l'initiative des communes ou des particuliers qui pourraient proposer un logement en lien avec un accompagnement social global mené par *_l'opérateur d'intermédiation locative_. L'hébergement chez un particulier doit rester une solution de second rang, pas de précision pour le moment.
L'engagement d'accueil dans un logement doit s'inscrire dans la durée, au moins un an, car le processus d'insertion des familles sera nécessairement long et complexe, compte tenu des parcours de vie des personnes concernées.
L'offre de logement doit obligatoirement transiter par la mairie qui s'assure que la Fiche de recensement de logement est complète avant de l'envoyer à pref-plan-migrants@isere.gouv.fr pour validation.

Les conditions à réunir avant toute proposition de logement :
Les communes (et collectivités de manière plus générale) ont pour rôle de capter les logements, d'orienter les particuliers qui souhaitent proposer un logement vers un opérateur d'intermédiation locative, de faciliter la scolarisation, d'apporter des aides financières ou matérielles à l'opérateur qui a en charge d'accompagner la famille dans le logement telles que, aide alimentaire pour les premiers jours, l'achat de mobilier, en structurant par l'intermédiaire du CCAS ou d'une association les propositions de dons ou d'offre de service des particuliers, pouvant concourir à l'accompagnement des réfugiés, en proposant le moment venu un emploi ».
La procédure est complexe, une excellente coordination est indispensable ; Retrouver toutes les informations ainsi que la fiche de proposition de logement qui sera validée par la préfecture, sur le site de la préfecture :
http://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualites-des-particuliers/Accueil-des-migrants-qui-fuient-les-zones-de-conflit

** L'opérateur d'intermédiation locative à qui envoyer la fiche de logement :*
INSAIR 38 ADOMA 11, rue Emile Zola 38100 Grenoble serge.ayache@adoma.fr 04.38.86.46.12
ou LA RELEVE 8, rue de l'Octant Parc Sud Galaxie 38130 Echirolles direction.generale@lareleve-isere.org 04.76.46.65.38
Nous nous sommes intéressés aux différentes formes d'entraide et de solidarité possibles en l'absence d'une proposition de logement.
Voici quelques adresses d'associations :

- CALM , est un dispositif de mise en relations entre réfugiés et particuliers « comme à la maison » il émane de l'association SINGA, dont l'objectif est de sensibiliser la société civile à la question de l'asile et des réfugiés et de favoriser le « vivre ensemble ». http://singa.fr/la-communaute/calm-comme-a-la-maison/
- Le diaconat protestant à Grenoble - 2, rue Joseph Fourrier 38000 Grenoble
  Le réseau d'accueil Esaïe permet d'héberger des personnes précaires chez un particulier mais sans installation dans la durée.
  http://www.fep.asso.fr/articles/demandeurs-dasile-un-reseau-daccueil-chez-des-particuliers
- Le service jésuite des réfugiés antenne de Grenoble : Dispositif Welcome
  http://www.jrsfrance.org/reseau-welcome/grenoble
- Amnesty international
- Ccfd terre solidaire

Cécile Paret, pour le conseil municipal

Don du Sang

Plus que jamais le don du sang est utile pour sauver des vies. L'Etablissement Français du Sang (EFS) collecte tous les types de don de sang : don de sang total, don de plaquettes, don de plasma, et don de sang placentaire. Il participe aussi au prélèvement de moelle osseuse. Le don de sang dit « total » est le don le plus courant.

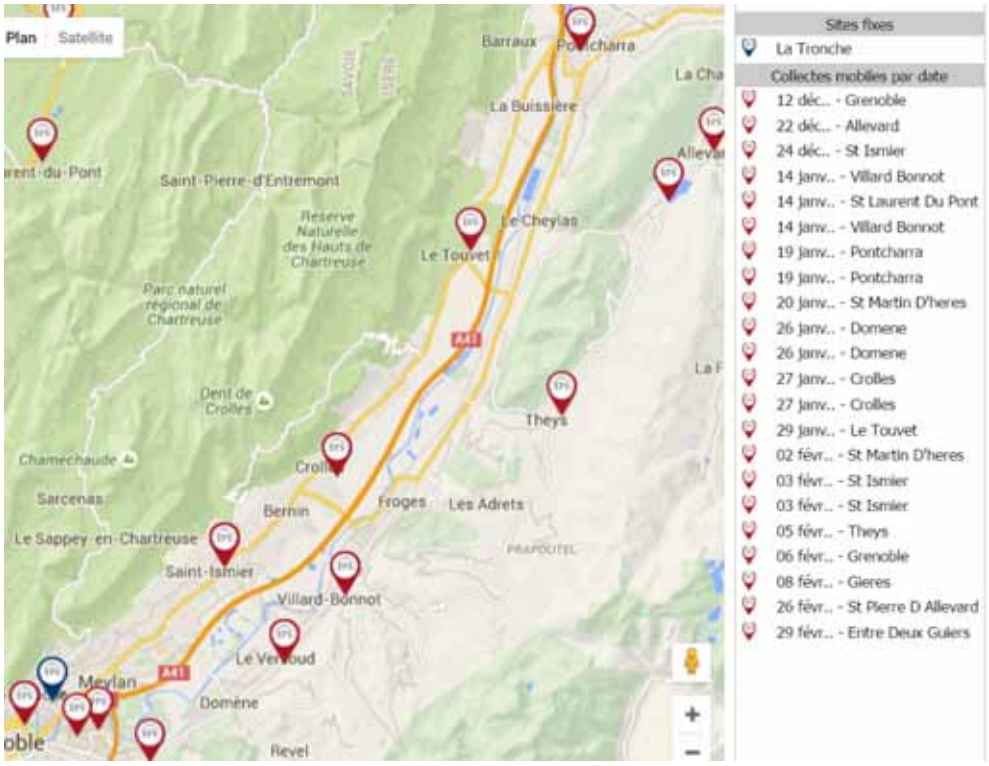

Après le prélèvement, les trois principaux composants sanguins: globules rouges, plaquettes et plasma sont séparés.

- Le don de plasma permet par exemple de soigner les grands brûlés mais aussi de préparer des médicaments pour soigner les hémophiles.

- Le don de plaquettes permet de traiter les hémorragies chez les malades.
- Le don de moelle osseuse et le don de sang placentaire sont utilisés pour la thérapie cellulaire.

L'EFS prend toutes les précautions pour que le don, qu'il s'agisse de sang total, de plaquettes, de plasma, de moelle osseuse ou de sang placentaire, soit effectué dans des conditions de qualité et de sécurité optimales pour le donneur ainsi que le receveur.

Tous les détails en ligne sur http://www.dondusang.net .Il est également possible d'y rechercher la collecte la plus proche de chez vous (image ci-dessus)

Infos pratiques

Connaître les numéros d'Urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Mais, trop d'abus persistent et les lignes téléphoniques sont trop souvent surchargées.
Chaque année, plus de 3 500 000 interventions sont réalisées par les sapeurs-pompiers, soit 9 600 interventions par jour. Quant au SAMU, il reçoit près de 2 500 appels par jour. Ce nombre d'appels reçus ne correspond cependant pas forcément à des situations d'urgence. On estime que, dans plus de 30 % des cas, la réponse apportée consiste seulement en une information ou un conseil médical.
Un citoyen mieux informé aidera les secours à intervenir dans de meilleures conditions et le plus rapidement possible.
Ci-dessous vous est présenté les numéros à appeler en cas de situation d'urgence.
Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces 3 points :

- **Qui je suis** ? Vous êtes victime, témoin,... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable
- **Où je suis** ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi j'appelle** ? Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.
Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

- **Pourquoi appeler le 112 ?**

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro **ne remplace pas** les numéros d'urgence nationaux existants. Dans la plupart des pays, **il cohabite** avec ceux-ci. Le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Roumanie ont même choisi le 112 comme principal numéro d'urgence national. Le 112 existe également dans certains pays en dehors de l'UE (comme la Suisse et l'Afrique du Sud) et il est disponible dans le monde entier sur les réseaux mobiles de GSM.

- **J'appelle le 112 :**

pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Samu : 15

- **Pourquoi appeler le 15 ?**

Le Service d'aide médical urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier,…)

- **J'appelle le 15 :**

- en cas de besoin médical urgent
- en cas de malaise
- en cas de coma
- en cas d'hémorragie
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et la mort peut survenir rapidement)
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produise lors d'un repas)
- quand une personne ne respire plus
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé
- en cas d'intoxication

Police secours : 17

- **Pourquoi appeler le 17 ?**

Police-secours peut être appelée pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

- **J'appelle le 17 :**

- en cas de violences
- en cas d'agression
- en cas de vol à l'arraché
- en cas de cambriolage

Votre appel sera traité par le centre police secours qui enverra immédiatement sur place l'équipe de policiers la plus proche et la mieux adaptée à la situation. Pensez à bien décrire les agresseurs, noter les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez votre commissariat de police.

Sapeurs-pompiers : 18

- **Pourquoi appeler le 18 ?**

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

- **J'appelle le 18 :**

- en cas d'incendie
- en cas de fuite de gaz
- en cas de risque d'effondrement
- en cas d'ensevelissement
- en cas de brûlure
- en cas d'électrocution
- en cas d'accident de la route
- etc.

Secours en mer: 196

- **Pourquoi appeler le 196?**

En composant le 196, l'appelant tombe directement sur le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS), seul organisme d'État compétent pour coordonner des moyens d'intervention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

- **J'appelle le 196 en tant que témoin ou victime**

- lors d'une situation de détresse en mer,
- lors d'une situation d'urgence en mer,
- en cas d'inquiétude pour toute personne se trouvant en mer et n'ayant pas donné de nouvelles
- pour tout fait observé en mer qui semble anormal,
- etc.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Ce numéro d'urgence national unique est accessible, dans un premier temps, par FAX ou SMS. Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques. Les Fax et SMS émis vers le « 114 »arrivent au centre relais national implanté au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble. Les professionnels sourds et entendants spécifiquement formés traitent ensuite ces messages et contactent les services d'urgence compétents (police, SAMU, sapeurs-pompiers), si la situation nécessite leur intervention.

- **Pourquoi appeler le 114 ?**

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 »,numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

Pour en savoir plus : http://www.urgence114.fr

Numéro spécifique en cas de crise

En fonction de la crise, les pouvoirs publics peuvent mettre à la disposition de la population un numéro d'appel permettant d'obtenir des informations comportementales et au besoin personnalisées sur la crise en cours.